

2. A-t-on prévu d'offrir des programmes de formation pour les habitants de Moncton qui désirent obtenir un emploi au Ministère et, dans l'affirmative, lesquels?

3. Le gouvernement entend-il décentraliser d'autres ministères à Moncton (N.-B.)?

4. Quels bureaux régionaux le gouvernement envisage-t-il d'ouvrir à Moncton (N.-B.)?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services est en train de finaliser les plans, calendriers et budgets prévus pour le déménagement de la division des Pensions de retraite dans la région métropolitaine de Moncton. De plus amples renseignements seront disponibles à la fin de cet exercice. *a)* Le déménagement doit se faire progressivement, s'échelonnant sur une période de trois à cinq ans, compte tenu du personnel qualifié recruté. Voilà pourquoi, aucune date précise n'a été fixée pour le déménagement d'une section importante de nos opérations dans la région métropolitaine de Moncton. *b)* Les détails au sujet des plans et calendriers de déménagement seront disponibles sous peu. Il serait donc prématuré de donner plus de précisions sur ces propositions. *c)* Actuellement, la division des Pensions de retraite compte environ 400 employés et ce nombre devrait se maintenir une fois le déménagement terminé. *d)* Bien qu'il soit possible que certains des 400 employés de la division des Pensions de retraite dans la région de la Capitale nationale acceptent de déménager, nous prévoyons recruter la majorité des employés dans la région de Moncton. *e)* (i) A l'heure actuelle, le montant annuel total de la feuille de paye de division s'élève approximativement à 4.5 millions de dollars. (ii) Les frais d'exploitation annuels, indépendamment de la feuille de paye, s'élèvent à environ 0.4 million de dollars. (iii) Le ministère des Approvisionnements et Services prépare un rapport portant sur ses besoins en locaux à l'intention du ministère des Travaux publics. A l'aide de ce rapport, nous pourrions déterminer le type d'installations nécessaires et les coûts.

2. On n'offre pas encore de programmes de formation vu qu'ils sont actuellement en voie d'élaboration.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

LE COÛT DU PROCÈS EN COUR SUPRÊME SUR LA CONSTITUTIONNALITÉ DE LA CLI

Question n° 1505—**M. Mazankowski:**

1. Au total, combien a coûté au gouvernement le procès mené en Cour suprême sur la constitutionnalité de la Commission de lutte contre l'inflation?

2. Comment a-t-on procédé pour choisir le procureur qui représenterait le gouvernement à ce procès?

3. Quels honoraires a-t-on versés à M. Robinette pour représenter le gouvernement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): 1. Des avocats salariés du ministère de la Justice et des fonctionnaires d'autres ministères ont travaillé à la préparation et à la présentation de la cause du gouvernement, sans qu'il ne soit attribué de valeur en argent à ces activités. Les frais de déplacement et d'impression subis à cet effet se chiffrent par \$914.11. Les débours du représentant du ministre de la Justice se chiffrent par \$719.04.

Questions au Feuilleton

2. On a sélectionné le représentant du gouvernement, d'après les critères usuels de la compétence et de l'expérience qu'il faut avoir à son actif pour s'occuper des procès de ce genre.

3. M. John Robinette a reçu des honoraires de \$22,500 pour avoir représenté le ministre de la Justice du Canada.

AGRICULTURE—LES VÉTÉRINAIRES ET LES INSPECTEURS

Question n° 1799—**M. Mitges:**

1. Combien de vétérinaires sont au service de la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture?

2. Combien de vétérinaires de cette direction sont affectés à *a)* la Division de l'inspection des viandes, *b)* la Division des épizooties?

3. Combien d'inspecteurs de produits de base au service de cette direction sont affectés à *a)* la Division de l'inspection de viandes, *b)* la Division des épizooties?

4. *a)* Quel est le taux horaire de la rétribution des heures supplémentaires des vétérinaires au service de cette direction qui sont affectés à la Division de l'inspection des viandes, *b)* quelle a été la rémunération totale des heures supplémentaires effectuées par ce groupe, au cours de l'année financière 1975-1976?

5. Quel est le barème des traitements actuellement en vigueur pour *a)* les vétérinaires, *b)* les inspecteurs de produits de base au service de cette direction et, dans chaque cas, combien en compte-t-on dans chaque catégorie salariale?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. 537.

2. *a)* 265. *b)* 233.

3. *a)* 1099. *b)* 266.

4. *a)* Voir l'article 18 de la convention collective du groupe de la médecine vétérinaire. *b)* La façon dont nous tenons le registre des dépenses ne permet pas de déterminer facilement le montant total versé en rémunération de surtemps aux vétérinaires employés par la Division de l'inspection des viandes.

5. *a)* Les échelles de traitement figurent dans la convention collective du groupe de la médecine vétérinaire.

Catégorie	Nombre par niveau
Médecine vétérinaire	1—177
Médecine vétérinaire	2—279
Médecine vétérinaire	3—65
Médecine vétérinaire	4—16

b) Les échelles de traitement figurent dans la convention collective du groupe des inspecteurs des produits primaires.

Catégorie	Nombre par niveau
Inspecteur des produits primaires	1—33
Inspecteur des produits primaires	2—23
Inspecteur des produits primaires	3—1086
Inspecteur des produits primaires	4—196
Inspecteur des produits primaires	5—22
Inspecteur des produits primaires	6—5